



# Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

**Monsieur Michel MERCIER**  
Président du Conseil Général du Rhône  
Président du Conseil d'Administration du  
SDIS du Rhône  
Hôtel du département  
29 Cours de la Liberté  
69003 LYON

Lyon, le 14 juin 2006

Objet : fonctionnement des commissions administratives paritaires

Monsieur le Président,

Nous vous avons alerté par courrier du 17 mai 2006 pour vous signaler les malentendus avec la direction du SDIS pour l'installation des commissions administratives paritaires.

Après le mouvement intersyndical de protestation, le directeur a consenti à faire deux réunions de préparation pour l'élaboration du règlement intérieur. Nous avons demandé à cette occasion que la direction accepte de discuter avec les partenaires sociaux, des critères à utiliser pour l'attribution des avancements du personnel.

**Nous avons essayé un refus net et catégorique.**

Nous avons dû siéger en commissions administratives paritaires le 8 juin dernier sans connaître les motivations justifiant les propositions de l'autorité territoriale.

Les représentants du personnel responsables que nous sommes, avons préparé consciencieusement les réunions en étudiant méticuleusement les situations administratives de toutes les personnes figurant sur les tableaux d'avancement.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons vu que le moindre dialogue était impossible en CAP !

*Aucune des propositions que nous avançons, aussi pertinente soit-elle, n'a été jugée digne d'intérêt.*

Nous n'avons pas en face de nous des représentants élus au courant des dossiers présentés pouvant apporter la contradiction aux représentants du personnel. Le directeur menait seul la réunion alors qu'il n'est pas membre de cette instance paritaire !

Le rôle des représentants du personnel est bafoué, mais également celui des élus qui ne sont là que pour avaliser la parole divine du « grand maître ».



## **Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône**

La mascarade de concertation qui remplace un digne débat contradictoire est le triste reflet du mépris affiché ouvertement à l'égard des représentants du personnel. Notre cher directeur n'a aucun respect pour l'institution que sont les commissions administratives paritaires, qui n'est vécue par lui que comme une contrainte à laquelle il ne peut échapper. La dictature du « maître bien pensant » a donc été imposée sans que les membres élus ne daignent examiner les propositions, même les plus étayées, que nous avons faites.

Comment accepter les choix les plus arbitraires sans être écoutés ?

Comment expliquer à des collègues en fin de carrière et qui ont fait l'effort de passer un examen professionnel, qu'ils ou elles n'auront jamais plus l'opportunité de le « valider » avant de partir à la retraite ?

Comment accepter qu'un agent voit son dossier rejeté arbitrairement, sous prétexte qu'il avait eu un petit incident plusieurs années auparavant, alors que l'appréciation de sa hiérarchie est depuis excellente ? Ceci est d'autant plus révoltant, que la direction nous a toujours affirmé que l'appréciation des personnels serait effectuée au vu de la dernière feuille de notation (année n-1).

Un agent doit-il être pénalisé pendant toute sa carrière pour le moindre petit souci qu'il a pu rencontrer un jour ? N'a-t-il réellement aucune possibilité de rachat et de réhabilitation aux yeux de la direction ?

### **TOUT CECI N'EST PAS SERIEUX !!!**

Nous condamnons également la méthode utilisée pour certains tableaux d'avancement. Nous savons tous que la filière administrative est le parent pauvre de la fonction publique territoriale en matière d'évolution de carrière (eh oui, tout le monde ne fait pas de cavalerie tous les 3 ou 4 ans comme nos chers officiers supérieurs). C'est pourquoi nous préconisons l'attribution des avancements aux agents les plus proches de la retraite lorsque plusieurs d'entre eux ont des qualités et appréciations comparables. Nous appuyons d'autant plus ces personnes lorsqu'elles ont eu le mérite de réussir un examen professionnel.

Le SDIS fait fi de tous ces arguments objectifs, et préfère nommer des personnes beaucoup plus jeunes qui ont encore une évolution de carrière, ou bien encore d'autres ayant déjà eu plusieurs fois par le passé obtenu gracieusement 3 promotions en 4 ans.

Quel encouragement pour le personnel à qui l'on dit : « passez des concours et des examens professionnels », et à qui l'on n'offre pas ensuite la possibilité de valider leur réussite !!!

Nous sommes une organisation syndicale responsable et ouverte au dialogue pour faire avancer l'intérêt général. Malheureusement, un échange constructif a lieu à deux..... Force est de constater que nous n'avons face à nous qu'un monarque qui dicte sa loi à sa cour et aux représentants du personnel. Le totalitarisme n'est pas un régime à notre convenance et nous faisons appel à vous afin que vous preniez les mesures nécessaires au rétablissement du dialogue social au sein de notre établissement public.



## **Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône**

Nous voulons des instances paritaires dignes de ce nom, composées de membres soucieux du respect de la démocratie et de la justice sociale, et qui doivent être un véritable lieu d'échange, de dialogue et de négociation.

Nous nous opposons fermement à la mise en place d'une structure informelle préalable qui se substituerait aux CAP, comme le directeur le proposait en réunion le 8 juin dernier, pour faire en sorte que les débats soient tronqués en réunion des instances paritaires, de telle sorte qu'elles n'auraient plus qu'à avaliser les dossiers qui seraient devenus « consensuels ». Ce serait entériner la négation du rôle des CAP qui est le cadre normal et réglementaire de discussion et de concertation, et avaliser l'instauration d'une chambre d'enregistrement tant souhaitée par le directeur.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous expliquer plus précisément notre vision de l'exercice de notre mission et les principes qui nous guident.

Nous avons beaucoup travaillé pour préparer les réunions des commissions administratives paritaires, notamment en établissant des critères objectifs permettant un jugement le plus impartial possible. L'avancement dans la carrière de l'agent, les compétences, la formation, la notation et l'appréciation de la hiérarchie ainsi que l'adaptation au poste occupé, sont autant d'éléments à prendre en considération pour évaluer le bien fondé d'une promotion. Le choix n'est jamais facile quand on veut le faire au mieux, et nous n'avons pas le droit de le faire à la légère.

Nous avons siégé à la commission administrative paritaire du centre de gestion du Rhône, et nous avons en mémoire des membres élus de collectivités impliqués dans l'exercice de leur fonction, sachant écouter les partenaires sociaux et reconnaître le bien fondé d'une proposition effectuée par les représentants du personnel lorsqu'elle était étayée par un argumentaire solide, objectif et pertinent.

Nous appelons de tous nos vœux un tel climat de confiance et d'estime réciproque au sein des CAP du SDIS. C'est à nos yeux, une condition essentielle pour la reprise d'un vrai dialogue social.

Nous souhaitons que vous comprendrez le message d'alerte que nous vous transmettons, et que vous interveniez au plus tôt auprès de la direction du SDIS afin que nous puissions sortir de la crise ambiante par un regain de démocratie.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire,

Jacques GUILLON

Copie transmise :

- Membres du conseil d'administration
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur du SDIS
- Lt-colonel Marcel ILTIS, DRH